

## Demande de dérogation mineure

### Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 7 octobre 2024 à 20h00, à la salle du Conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2024-09:

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la présence d'asphalte sur toute la portion de terrain en façade avant de la résidence unifamiliale et la présence de deux entrées charretières en façade avant du lot, au lieu de 8 mètres et d'une seule entrée charretière, tel qu'exigé à l'article 102 du règlement de zonage 2022-720.

**Identification du site concerné :** 67, rue Principale, zone 8-Hc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

Donné à Sainte-Claire, ce 20<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim**



**Dany Fournier**

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal et à l'Église le 20 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim**



**Dany Fournier**